



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE  
UNITE DE GESTION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

## Avis de Consultation Ouverte

N° 004-HCC/DC.25

1. La HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "Fournitures des produits alimentaires [à commandes]".  
Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.
2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N°2016-055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation **À commande**.
3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :  
Adresse : **Haute Cour Constitutionnelle**  
Rue : **Rabobalahy, Ambohidahy**  
Etage / Numero de Bureau : **Nouveau Bâtiment 1er Etage**
4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte doit être retirée à la Haute Cour Constitutionnelle, rue Rabobalahy, Ambohidahy, nouveau bâtiment 1<sup>er</sup> étage, bureau de la PRMP et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:  
- Lot 1: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)  
Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).  
Le paiement devra être effectué :  
- Soit en espèce  
- Soit par chèque Bancaire.
5. Les plis devront parvenir à la Haute Cour Constitutionnelle, rue Rabobalahy, Ambohidahy, nouveau bâtiment 1er étage, bureau de la PRMP au plus tard le 10/02/2025 à 14 H 00 Minet seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.
6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:  
- cinq cent mille Ariary (Ar500 000.00)  
, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :  
- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances  
- Soit par Garantie Bancaire  
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.



à **Antananarivo, le** ..... Le 31/01/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics



**RAHOLIARIMAMY Abidaly**

31/01/2025